

Chères adhérentes, chers adhérents,

Vous trouverez ci-dessous, dans le 4/4 de l'AEPU du mois d'avril 2018, un bref bilan de nos actions du trimestre et rendez-vous à venir.

Loi ORE

La commission licence de l'AEPU suit depuis novembre la mise en place du dispositif Parcoursup, en participant aux réunions organisées au ministère, consultant les responsables de licence et en diffusant toutes les informations dont elle dispose. Un communiqué de l'AEPU, accessible sur notre site, indique toutefois que nous sommes hostiles à la réforme du parcours des étudiants et à la mise en place d'une sélection pour l'entrée à l'université

(<https://www.aepu.fr/index.php/component/jdownloads/send/6-aepu-docs/431-communique-aepu-parcoursup-01-02-2018>).

Une réunion nationale le 23 mars en présence de Anne-Sophie Barthez, conseillère formation de la Ministre, a permis à l'AEPU de réaffirmer sa position d'interlocuteur majeur pour les questions de formation.

Tout récemment, nous avons été informés de l'existence d'une formation organisée par l'AFPAG ouverte aux lycéens leur permettant d'obtenir une attestation à joindre à leur candidature Parcoursup. Ici encore, le bureau de l'AEPU a choisi de faire savoir son opposition radicale à ces formations par un communiqué diffusé très largement (<https://www.aepu.fr/index.php/66-actus/146-communique-aepu-parcoursup-27-04-18>).

Devenir des CIO et des psychologues de l'éducation EDO

Le projet de loi de la ministre du travail « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » envisage d'attribuer aux régions la mission des CIO et de fermer ces structures dans l'Education nationale. L'AEPU s'associe aux craintes de nombreux collègues concernant le devenir des actions d'orientation dans l'Education nationale, de même que la reconnaissance du travail des psychologues de l'Education nationale du second degré. Nous soutenons une pétition en ligne : https://www.change.org/p/jean-michel-blanquer-non-a-la-suppression-des-cio?recruiter=753800590&utm_source=share_petition&utm_medium=email&utm_campaign=psf_combo_share_message&utm_term=share_petition

Le Panorama des masters 2018 est arrivé !

Benoît Schneider et Bruno Vivicorsi ont mené à son terme une mise à jour complexe car tenant compte de la réforme des masters et de la sélection en M1. La nouvelle édition est à télécharger sur le site de la FFPP et de l'AEPU : <https://www.aepu.fr/index.php/telechargements/send/9-panorama-des-masters-de-psychologie/448-panorama-des-masters-2-de-psychologie-2018>.

Un article complémentaire est à parâtre : Schnieder , B. (2018). Les masters en psychologie dans un contexte renouvelé : continuité ou changement ? Un examen à l'aune de la 10è édition du Panorama national des masters. Le Journal des Psychologues, mai, 357, 7-11.

Déontologie des psychologues

En février 2018, l'AEPU s'est positionnée avec de nombreuses autres organisations pour la reprise d'un travail sur la déontologie des psychologues en vue de la réglementation du Code, en signant un

communiqué commun intitulé « Les psychologues unis par et pour leur déontologie ! ». Cet engagement collectif s'est concrétisé en avril par une réunion à Paris 7 au cours de laquelle a été décidée la mise en place d'un séminaire qui permettra, au cours de l'année 2018-2019, d'aborder les contenus des différents codes et leur comparaison, les problèmes liés à leur application, les solutions permettant de rendre la déontologie juridiquement opposable et applicable (voir communiqué signé par 19 organisations nationales).

<https://www.aepu.fr/index.php/association/commissions/commission-deontologie/147-communiqués-deontologie-aepu>

L'AEPU s'est engagée à s'emparer de la question de la formation des étudiants à la déontologie des psychologues et animera un travail dans cet objectif.

Ethique de la recherche

Un travail collectif initié par la SFP engage plusieurs associations, dont l'AEPU, dans un travail autour d'un code d'éthique de la recherche en sciences humaines. Un article commun est en cours de rédaction auquel Pascale Planche, responsable de la commission recherche, est associée. Une table ronde sur ce thème est prévue au congrès de la SFP à Reims le 5 ou le 6 septembre 2018.

Observatoire des recrutements académique en psychologie

L'AEPU vient de s'associer à la SFP pour mettre en place un Observatoire des recrutements académiques en psychologie. L'objectif est, à l'initiative de Marcel Lourel, de disposer d'une vue d'ensemble des recrutements en psychologie, en particulier en ce qui concerne les questions liées aux recrutements locaux ou au genre pour les Professeur.e.s.

Campagne d'adhésion de l'AEPU

Le nombre d'adhérents de l'AEPU pour 2018 augmente légèrement par rapport à 2017. Nous projetons de remettre en action le réseau des correspondants (qui doivent être adhérents !), ainsi qu'une liste de diffusion vers les EC des universités. Nous avons inauguré cette année le financement des adhésions par les départements de psychologie.

La prochaine AG de l'AEPU aura lieu le 15 juin entre 14h et 16h à Paris 5 à Boulogne. Le matin, une réunion sera consacrée à la licence et aura lieu au même endroit entre 10h et 12h.

Les points à aborder lors de cette AG seront nombreux : un bilan des échanges de la matinée sur la réforme de la licence, mais aussi la sélection en Master, vie et devenir des commissions, position de l'AEPU concernant la déontologie, CIO, etc.

Je joins à nouveau le bulletin d'adhésion, dans le cas où, adhérent de 2017, vous n'auriez pas encore renvoyé votre adhésion 2018 !

Nous vous souhaitons un excellent printemps, et beaucoup de courage aux universités en lutte !
Prochain 4.4 de l'AEPU au cours du mois de juillet 2018.

Le secrétariat de l'AEPU